

Niveau :	MASTER					année
Domaine :	ARTS, LETTRES, LANGUES					M1
Mention :	Information Communication Culture					
Spécialité :	Ingénierie des métiers de la culture					
Volume horaire étudiant :	option SV 408 h	option SV 290 h			420 h	Option SV 1118 h
	option MGVP 402 h	option MGVP 290h	h	h		Option MGVP 1112h
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	total
Formation dispensée en :	<input type="checkbox"/> français					

Contacts :

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
Dominique BOURGEON-RENAULT ☎ dominique.bourgeon@u-bourgogne.fr	Séverine BLOT ☎ 03.80.58.98.54 scoliapm@u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement :	IUP Denis Diderot

Objectifs de la formation et débouchés :

L'objectif de la spécialité est de préparer dans les domaines de la culture, en formation initiale comme en formation continue des administrateurs, des gestionnaires, des médiateurs de projets culturels, éducatifs. Les métiers exercés dans ces domaines ont beaucoup évolué depuis 2 décennies. On observe notamment l'utilisation de plus en plus fréquente de compétences techniques et professionnelles spécifiques. Cette évolution rend nécessaire une pluri-disciplinarité, alliant les connaissances juridiques, gestionnaires, sociologiques, historiques, éducatives, esthétiques. L'objectif de la formation est d'une part d'organiser l'acquisition de ces savoirs, d'autre part d'assurer leur transformation en savoirs-faire par l'expérimentation et la confrontation au terrain. C'est pourquoi il est fait appel aux professionnels pour présenter leurs expériences, aux visites in situ, et qu'il est portée une attention très particulière avec un double tutorat académique et professionnel aux stages. C'est une idée d'alternance qui domine le principe pédagogique.

Compétences visées

Pour les métiers de la culture :

Les principales compétences délivrées sont :

analyser la faisabilité d'un projet culturel / **rédigier** un projet/définir les phases d'un projet / **définir** le calendrier de mise en œuvre d'un projet / **définir** les moyens de mise en œuvre d'un projet / **concevoir** un cahier des charges / **coordonner** la conduite d'un projet / **exécuter** un cahier des charges / **établir** un bilan d'activité / **établir** une convention / **établir** des contrats / **animer** une équipe de travail / **gérer** les relations avec les artistes / **élaborer** un système de tarification / **organiser** une billetterie / **constituer** un fichier / **argumenter** un projet de diffusion / **organiser** une tournée / **gérer** une tournée/**concevoir** un projet de lieu culturel / **identifier** la mission d'une structure par son budget / **évaluer** un budget / **élaborer** le budget détaillé d'un projet culturel / **élaborer** le budget détaillé d'une structure / trouver des financements / **établir** des dossiers de financement / **contrôler** l'évolution des dépenses/ **tenir** une comptabilité / **établir** un plan d'amortissement / **établir** un bilan financier et un compte de résultat / **établir** une déclaration de droits d'auteur / **définir** les supports de communication / **concevoir** un plan de communication / **faire** une synthèse de documents / **appliquer** les techniques d'inventaire du patrimoine / **concevoir** un questionnaire d'enquête pour le public/ **conduire** des entretiens d'enquête / **aménagement** du territoire/**anthropologie** / **fonctionnement** des collectivités locales / **droit** des biens culturels / **économie** de la culture / **histoire** de l'action culturelle en France / **histoire** de l'organisation de la vie culturelle en Europe / **anglais** / **définir** les objectifs culturels d'une structure / **définir** les bases artistiques d'une programmation / **traduire** une politique en projet opérationnel / **définir** les bases artistiques d'un projet / **argumenter** un projet artistique / **définir** les objectifs culturels d'un projet / **caractériser** un public / **connaître** la sociologie des publics / **concevoir** la programmation d'un festival ou d'un évènement / **concevoir** la programmation d'une structure / **concevoir** une programmation jeune public / **concevoir** une exposition / **concevoir** un parcours de visite / **concevoir** un dispositif interactif pour exposition / **concevoir** un dispositif d'aide à l'interprétation / **concevoir** un projet de catalogue / **concevoir** un cycle de conférences / **concevoir** un programme d'animation / **concevoir** un atelier / **concevoir** un dispositif d'évaluation / **mettre en œuvre** un dispositif d'évaluation / **évaluer** un dispositif d'aide à l'interprétation.

Débouchés

La logique de ce parcours Ingénierie des Métiers de la Culture, de l'Education et de la Formation est de permettre à tous les étudiants qui le souhaitent et qui remplissent les conditions de poursuivre dans le M2 (3e année du cursus IUP) correspondant à leur spécialité. La possibilité, toutefois, leur est offerte de s'insérer dans la vie active, ce qui leur permet, le cas échéant, de reprendre ultérieurement après un temps d'expérience professionnelle le parcours en M2.

Comme nous l'avons indiqué précédemment, le champ des métiers visés par la formation a profondément évolué aux cours des deux dernières décennies. Les emplois voient leur contenu se modifier alors que leur nombre est en substantielle augmentation du fait des phénomènes de décentralisation et de déconcentration : nouvelles fonctions de gestion et d'animation confiées aux rectorats, inspections académiques, directions régionales des affaires culturelles, rôle nouveau des

collectivités territoriales - conseils régionaux, généraux, municipalités des grandes villes. L'IUP vise à former des personnes capables de remplir ces emplois, d'une part par la formation initiale, d'autre part par la formation continue.

Les fonctions visées sont :

pour les métiers de la culture : adjoint à chef de projet / chargé des relations avec le public / administrateur / responsable de service culturel / chargé de mission / assistant de production / médiateur / chargé de missions culture / chargé de diffusion / chargé de production / consultant / responsable de festival

Modalités d'accès à l'année de formation :

L'accès au parcours IUP est contingenté. Il est opéré par une commission composée de deux enseignants et d'un professionnel statuant sur la base d'un dossier et d'un entretien.

En formation initiale, l'accès des étudiants à ce parcours de M1 est ouvert est d'abord ouvert pour 80 % des effectifs aux titulaires d'un L3 LLC mention Sciences de l'Information, des Médias, de la Culture. Les 20 autres % sont offerts à tout étudiant titulaire d'un niveau L3 sur la base de son diplôme et de la qualité de son projet professionnel dans le champ des métiers de la culture, de l'éducation et de la formation.

A ce niveau, comme lors de l'admission en L3, le jury veillera à l'ouverture nationale et internationale des candidatures.

Pour les titulaires de la L3 autres que la L3 LLC mention Sciences de l'Information, des Médias, de la Culture, l'admission est subordonnée à l'avis préalable d'une commission composée de deux enseignants et d'un professionnel. Cet avis s'appuie sur un dossier instruit par l'étudiant et sur un entretien.

En formation continue, la commission de recrutement tient compte du passé académique et des acquis professionnels des candidats (VAE). Pour ces stagiaires, la formation est organisée sous forme de modules capitalisables et les candidats admis se voient proposer un parcours personnalisé de formation.

Les effectifs sont limités à 50 étudiants pour les Métiers de la Culture

Organisation et descriptif des études :

L'année de M1 LLC mention Information, Communication, Culture - spécialité professionnelle ingénierie des métiers de la culture, de l'éducation et de la formation, comporte un tronc commun aux deux spécialités culture et éducation formation et en UE spécifiques à chacune des deux voies.

Une part des enseignements qui figurent en grisé dans le tableau suivant seront mutualisés.

Ainsi défini, le parcours de M1 correspond à **60 Crédits ECTS**.

Les étudiants ont la possibilité d'effectuer un ou deux semestres dans une autre université européenne disposant d'un cursus correspondant. Toutefois, s'ils décident d'effectuer leur année complète à l'étranger, et s'ils souhaitent intégrer le M2 correspondant, ils sont tenus de rédiger un mémoire similaire à celui réalisé par les étudiants restés en France.

SEMESTRE 1

MAJEURE

UE M11	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
Gestion et administration	Analyse et gestion financière	18	6	24		CT			
	Etude des coûts et contrôle de gestion	18	6	24		CT			
	Droit des Affaires	24		24		CT			
	Finances publiques	18		18		CT			
	Economie	18		18		CT			
TOTAL UE M11		96	12	108	10				5

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

UE M12	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
Management des organisations	Statistiques	18	6	24		CT			
	Méthodes d'enquête et traitement de données	12	12	24		CT			
	Conduite de réunions, entretiens	12	12	24		CT			
TOTAL UE M12		42	30	72	10				5

MINEURE

UE M13 –	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
Culture Management culturel	Coût et financement du spectacle vivant	18	6	24		CT			
	Réseaux de diffusion culturelle	12		12		CT			
	Le concept de politique culturelle / analyse de projet	12	6	18		CT			
	Gestion de l'entreprise culturelle et fiscalité	18	6	24		CT			
	Management européen de la culture	12	6	18		CT			
	Tourisme culturel	12	3	15		CT			
	Muséologie et conception d'exposition	12	3	15		CT			
	Événementiel et festivals	12	3	15		CT			
TOTAL UE M13		120	36	156	10				5

SEMESTRE 2
MAJEURE

UE M21	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
Pratiques professionnelles	Stage en entreprise			(420)		CT			
	Préparation de stage		24	24		CT			
	Séminaires		48	48		CT			
TOTAL UE M21			72	72	14				16

UE M22	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
Langage et communication	Communication – Marketing	18	6	24		CT			
	Anglais		50	50		CT			
	LV2		30	30		CT			
	Informatique		18	18		CT			
	Sémiologie	12	6	18		CT			
	Sociologie des organisations	18	6	24		CT			
TOTAL UE M22		48	116	164	8				5

MINEURE

UE M23	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
Culture Connaissance du domaine professionnel	Droit des biens culturels	36		36		CT			
	Analyse des médias	12	6	18		CT			
	Communication culturelle	12	6	18		CT			
	Histoire de l'art	12		12		CT			
+ Au choix :									
Option Patrimoine et Muséologie	Muséologie	18		18		CT			
	Histoire de l'action culturelle	6		6		CT			
	Muséologie et conception d'exposition		12	12		CT			
Option Spectacle vivant	Musiques actuelles	6	3	9		CT			
	Histoire de l'action culturelle	12		12					
	Production du spectacle vivant	12	9	21		CT			
TOTAL UE		126	36	162	8				5

Modalités de contrôle de connaissances :

Les connaissances sont évaluées dans le respect de la charte des modalités de contrôle des connaissances adoptée par le conseil d'administration de l'université du 28 juin 2007 ;

Les examens se déroulent dans le respect de la charte des examens adoptée par le conseil d'administration de l'université du 28 juin 2007.

1 - Les enseignements et autres éléments de formation sont regroupés en UE capitalisables pour l'évaluation des connaissances, des compétences et acquis. Les modules constituent un groupe homogène d'enseignements et d'activités. Les modules de tronc commun sont obligatoires pour tous les étudiants ; selon la spécialité choisie, l'étudiant doit suivre les UE de culture et n'a pas d'autre choix que celui de la seconde langue, l'anglais étant obligatoirement pris en première langue.

2 - La note obtenue à chaque UE est la moyenne arithmétique des notes obtenues pour chacun des éléments le composant.

3 - Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européens, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.

4 - Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre. La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements du semestre affectées des coefficients.

Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

L'année est validée si la moyenne générale des semestres pondérée par les coefficients est supérieure ou égal à 10 sur 20.

5 - Lorsqu'un étudiant n'a pas obtenu la moyenne à l'ensemble des modules à l'issue d'une première série d'épreuves, il sera admis à passer des épreuves de rattrapage dans les modules où il n'a pas obtenu la moyenne. Il pourra choisir de subir ces épreuves pour tous les enseignements ayant fait l'objet d'une évaluation ou seulement pour celles où il n'a pas obtenu la moyenne.

6 - La note correspond à un mémoire de 50 à 70 pages en forme d'étude de cas liée au stage. Celle-ci se substitue au rapport de stage (qui peut le cas échéant être inscrit en annexe)